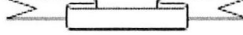




REPUBLIQUE  FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023

COMMUNE D'ORNAISONS

N° D/2023-33

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 13 Procurations : 2 Votants : 15
DATE DE CONVOCATION : 26 septembre 2023
VOTES : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an **DEUX MIL VINGT-TROIS** et le **DEUX OCTOBRE** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles – SOLER Xavier - TISSEYRE Fanny - GIOVANNINI Elsa - RICHARD François - GALEYRAND Éric - SAEZ Muriel - GARCIA Cathy – MEKHATRIA Malick – NADAL BLIN Sylvie - DEGLAME Vincent - JURCZYK Jean-Yves - BARSALOU André

Absents: CHAOUAT Claire - GASPARINI Sébastien

Procuration : CHAOUAT Claire à GIOVANNINI Elsa - GASPARINI Sébastien à GALEYRAND Éric

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Objet : Subvention exceptionnelle au comité des fêtes d'Ornaisons

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comité des fêtes d'Ornaisons a pris en charge le branchement électrique provisoire à la mairie ainsi que la consommation durant les 3 jours de la fête locale. Le comité des fêtes s'étant chargé d'accomplir toutes les démarches auprès d'ENEDIS (ouverture et fermeture du contrat), M. le Maire propose à l'assemblée de payer la facture d'électricité correspond à cette manifestation d'un montant de 207,30€.

**Le conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

D'ACCORDER à l'association « comité des fêtes d'Ornaisons » une subvention de 207,30€ pour rembourser la facture d'électricité de la fête locale.

DIT que cette dépense sera imputée au chapitre 65 autres charges de gestion courante.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le
ID : 011-211102678-20231002-D2023_33-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Gilles CASTY

